

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Tignes



Conformément au code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-1 à L 123-16 et R 123-1 à R 123-27, et en exécution de l'arrêté du Maire de la commune de Tignes en date du 17 décembre 2024 portant ouverture de l'enquête publique, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire communal de Tignes, du 5 janvier 2025 à 8h30 jusqu'au 5 février 2025 à 17h30, sur le dossier de permis de construire d'un téléski de six places « La Chasse » en remplacement du téléski à six places fixes quatre places de l'Aiguille percée, sis lieux-dits « La Chasse » et « Beau Plan », déposé par la Société des Téléphériques de la Grande Motte (STGM) représentée par M. Julien BELTRAMI.

Au terme de l'enquête publique, l'instruction du dossier de permis de construire sera finalisée et permettra à l'autorité compétente de prendre sa décision.

Monsieur Jean-Jacques DUCHENE est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public à l'accueil de la mairie de Tignes pendant trente et un jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés. Le dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site Internet de la commune de Tignes, dans la rubrique « Les grands projets / Les concertations et enquêtes publiques en cours » à l'adresse suivante : <https://www.mairie-tignes.fr/23678-téléski-de-l-aiguille-percée.html>, à l'exception de la mairie de Tignes, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur un poste informatique, à l'accueil de la mairie de Tignes, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle dernière, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à l'adresse de la Mairie de Tignes, 73320 Tignes, soit par voie électronique à enquete@tignes.net.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en Mairie de Tignes, pour recevoir ses observations écrites ou orales les lundis 13 janvier 2025 de 13h30 à 17h30, mercredis 22 janvier 2025 de 08h30 à 12h00 et jeudi 5 février 2025 de 13h30 à 17h30.

Monsieur Hubert DIDIERLAURENT, 3^{ème} adjoint au Maire en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, se tiendra à disposition du public pour fournir des informations sur le dossier de permis de construire d'un téléski débrayable à six places en remplacement du téléski à six places fixes quatre places de l'Aiguille percée, sis lieux-dits « La Chasse » et « Beau Plan ». Contact à prendre en Mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

Le dossier mis à l'enquête publique comporte une étude d'impact et a obtenu un avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes, compétente en matière d'environnement, en date du 15 novembre 2024.

Nonobstant les dispositions du titre Ier du livre III du code des relations entre le public et l'administration, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci. Les observations du public sont également consultables et communicables aux frais de toute personne en faisant la demande.

A l'expiration du délai d'enquête, des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera sous huit jours le Maire de la commune et lui communiquera ses observations consignées dans un procès-verbal de synthèse. Dans un délai de 15 jours, ce dernier produira ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, défavorables ou réservées au projet.

Dans un délai de trente jours suivant la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et ses conclusions motivées et, simultanément, adressera une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à la Mairie de Tignes et publiés sur son site Internet.





République Française

DEPARTEMENT DE
SAÔNE ET LOIRE

POLICE MUNICIPALE TIGNES

Rapport d'informations :
05/2025

Pièce 1
Feuillet 1/1

OBJET :

Constat d'affichage enquête publique
sur panneaux communal.

Pièce jointe : Planche photos

DESTINATAIRE :

Service Urbanisme commune de
Tignes.

- Archives Police.

Rapport d'information

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 07 février.

Nous, **FLEURIEAU David**, brigadier-chef principal de police municipale.
Agent de Police Judiciaire Adjoint, dûment agréé et assermenté, en résidence
administrative à la Police Municipale de Tignes.

- Vu les articles :
- L.511-1 du Code de la Sécurité intérieure
- 21 2° du Code de Procédure Pénale.
- 21-2 du Code de Procédure Pénale.

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en
uniforme et conformément aux ordres de Monsieur le Maire.

PREAMBULE

--- Le vendredi 7 février 2025, à la demande du service urbanisme, nous nous
rendons aux panneaux d'affichages situés sur la commune de Tignes.-----

CONSTATATIONS

---Sur les lieux, constatons que l'arrêté municipal N°A2024293 et les affiches
concernant l'enquête publique sur le dossier de permis de conduire d'un télésiège
débrayable six places en remplacement du télésiège à pinces fixes quatre places de
l'Aiguille percée sont toujours présentes sur les panneaux. -----

---Prenons des photos.-----

---Je rédige le présent rapport d'information pour valoir ce que de droit.--

Fait et clos à Tignes.
Le 07/02/2025

L'A.P.J.A.

FLEURIEAU David



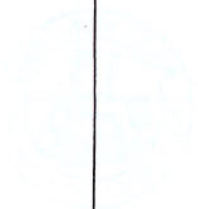


Planche photos – Rapport d'information 05.2025

Constatation affichage enquête publique le 07 février 2025.



Mairie



Lavachet



Chartreux



Office du tourisme Val Claret



1800

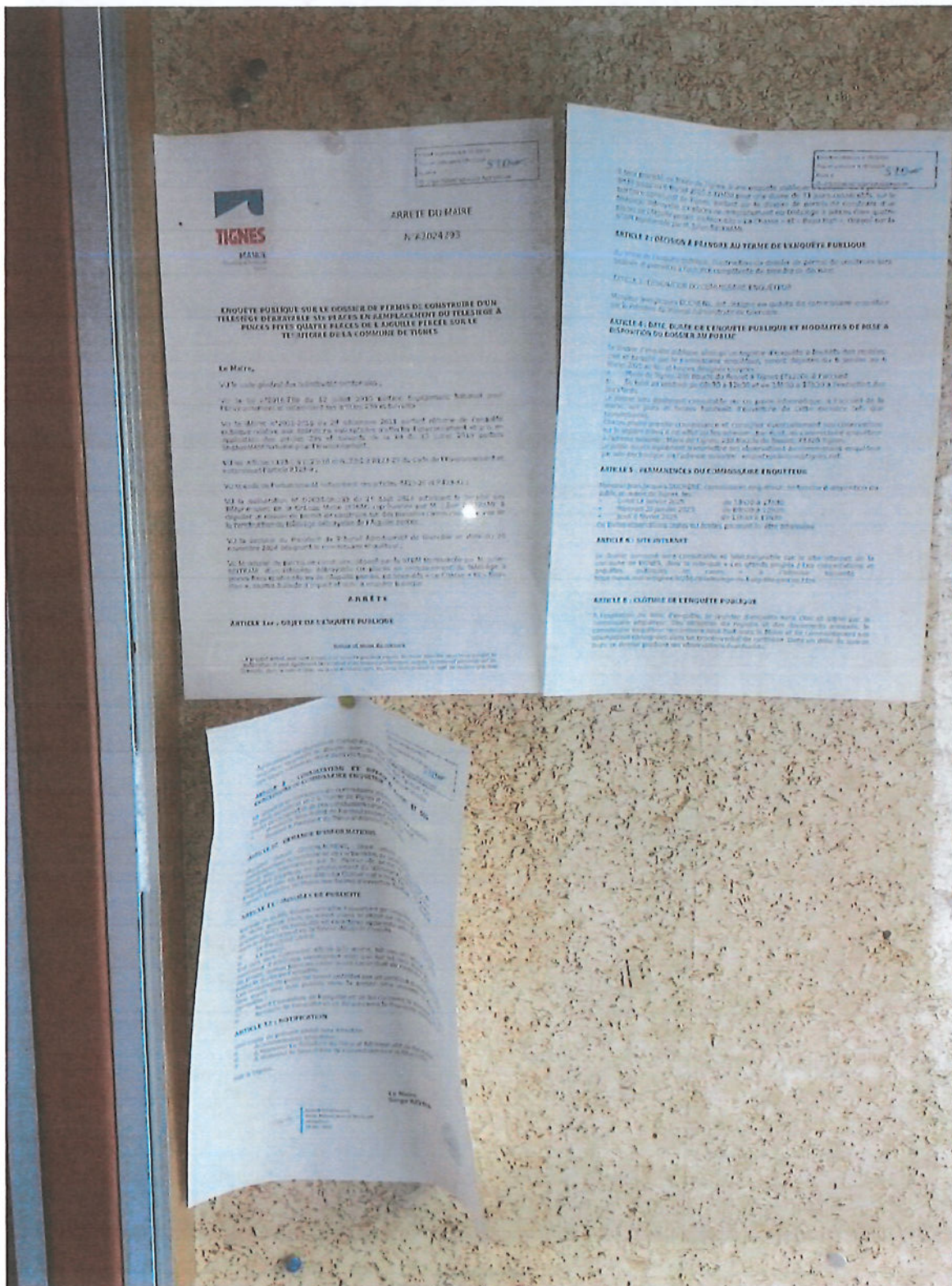


Reculaz



Brévières

Affichage arrêté municipal Mairie :







ATTESTATION DE MAINTIEN EN ÉTAT DE L’AFFICHAGE DURANT L’ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné,

Nom : **Timothée BONDU**

Qualité : **Responsable Projets**

Société : **STGM (Société des Téléphériques de la Grande Motte)**

Atteste sur l'honneur que l'affichage relatif à l'enquête publique concernant le dossier de **permis de construire d'un télésiège débrayable six places en remplacement du télésiège à pinces fixes quatre places de l'Aiguille percée**, ouvert du **6 janvier 2025 à 8h30** au **6 février 2025 à 17h30**, a été maintenu en place de manière visible et lisible pendant toute la durée de l'enquête, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Cet affichage a été effectué aux emplacements suivants :

- *Chalet G1 TSD6 PALAGFOUR, visible du public*
- *Chalet G1 TSF4 AIGUILLE PERCEE, visible du public*

Fait à **TIGNES**, le **06/02/2025**.

Signature :

« Attestation sur l'honneur »

T. BONDU



Publication de Mairie de Tignes



Mairie de Tignes

Publié par Maurice Diniz



· 10 janvier, 19:00 ·



[🔍 ENQUÊTE PUBLIQUE - AIGUILLE PERCÉE]

L'enquête publique sur le télésiège de l'Aiguille Percée est en cours.

✉ Il est possible de déposer un avis directement en mairie, sur le site de la mairie ou par courriel à l'adresse enquetepublique@tignes.net

La concertation est ouverte jusqu'au 6 février.

👉 Toutes les informations et documents sont disponibles en ligne : [https://www.mairie-tignes.fr/23678-telesiege-de-l...](https://www.mairie-tignes.fr/23678-telesiege-de-l-)



Commenter en tant que Mairie de Tignes

[🔍 ENQUÊTE PUBLIQUE - AIGUILLE PERCÉE]

10/01/2025

L'enquête publique sur le télésiège de l'Aiguille Percée est en cours.

📍 Il est possible de déposer un avis directement en mairie, sur le site de la mairie ou par courriel à l'adresse enquete publique@ignes.net
La concertation est ouverte jusqu'au 6 février.

📄 [Toutes les informations et documents sont disponibles en ligne](#)

